

## **CR du 18 novembre 2011**

**Intervention Henriette Zoughebi**  
**Vice Présidente en charge des lycées et des politiques éducatives**

### **LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES LYCEES 2012 - 2022**

Le rapport que je vais vous présenter constitue un premier rapport d'étape dans la démarche que nous avons lancée en septembre 2010 pour l'élaboration du nouveau programme d'investissement dans les lycées, nouveau programme qui sera présenté au vote de l'assemblée régionale en novembre 2012.

Il sera élaboré avec un calendrier précisé : nous parlons bien d'un travail pour les 10 prochaines années c'est-à-dire pour la période 2012-2022.

L'élaboration de ce nouveau programme est un acte important pour la Région et plus largement pour l'ensemble des acteurs franciliens de l'éducation.

Je tiens à le dire d'entrée de jeu, si je suis très attachée au service public national d'Education et au respect des compétences de l'Etat, je considère que la région n'est pas un prestataire de services, livrant clé en main des bâtiments à l'Education nationale. Ses choix de rénovation et de construction doivent d'abord répondre à l'ambition éducative, à l'objectif de l'égalité des droits, et de la réussite de tous les lycéen-ne-s affirmée dans le rapport adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Réussite de tous les lycéen-ne-s et non pas réussite de chacun qui renvoie l'échec scolaire à la seule responsabilité individuelle et à la culpabilité.

Il s'agit en effet en premier lieu pour nous d'offrir à tous les jeunes, quelque soit leur lieu d'habitation, un cadre et une offre de formation qui correspondent à leurs besoins et leurs attentes en lien avec leur insertion professionnelle et leur épanouissement personnel.

C'est pourquoi j'ai proposé une méthode nouvelle qui consiste à mener la réflexion par grands secteurs géographiques et par filières d'enseignement, en concertation avec les rectorats. Ce choix permet également de prendre pleinement en compte les évolutions démographiques en lien avec les grands projets d'aménagement, les besoins en qualification au regard du développement économique de la région et l'enjeu environnemental.

J'ai souhaité également que l'ensemble des acteurs concernés (élus, communautés éducatives, parents, lycéen-ne-s) soient associés à la réflexion bien au delà de ce que prévoit la loi,

Ainsi, douze rencontres territoriales se sont déroulées du 19 septembre au 18 octobre dernier associant les communautés scolaires et les exécutifs locaux, en présence des représentants des recteurs. Ces rencontres ont réuni plus de 600 personnes. Vous trouverez le compte rendu de chacune d'entre elles sur le site de la région

Elles ont été préparées par un très gros travail de synthèse réalisé par les services de l'unité lycée sous la direction d'Ariane Azéma, avec la collaboration de l'Institut d'aménagement urbain. . Un travail que je tiens vraiment à saluer

Il croise, et je crois que c'est une première, des informations relatives au patrimoine immobilier, des informations sur les perspectives démographiques, l'aménagement du territoire. et l'analyse par secteur de la répartition des élèves et de l'offre de formation. Vous en retrouvez une partie dans le rapport. Ce travail préalable a permis de donner à chacun-e les informations pour mener collectivement la réflexion sur le lycée de demain et les leviers sur lesquels nous pouvons agir au service de la réussite de tous les lycéen-ne-s .Il a été très apprécié des participants aux 12 rencontres débats .

Mardi dernier, la réunion de restitution a réuni environ 200 personnes Je crois que la participation comme la qualité de l'échange témoignent de l'adhésion des communautés scolaires pour cette démarche ce qui n'était pas acquis d'avance.

Le rapport présenté aujourd'hui est donc le résultat d'une réflexion collective qui va se poursuivre.

La question de la réussite a été au cœur des échanges. avec la conviction partagée que tous les lycéen-ne-s peuvent et doivent réussir, qu'ils en ont tous et toutes les capacités.

Le débat que j'avais mené au printemps avec près de 2000 lycéens nous avait déjà indiqué qu'ils avaient de l'ambition et des projets et qu'ils étaient très conscients de l'importance du diplôme dans un contexte où les jeunes sont les 1ers victimes du chômage et de la précarité. Ils dénonçaient avec force, quel que soit leur lieu d'étude, les inégalités amplifiées par la politique gouvernementale.

Les données que vous trouverez dans le rapport comme les témoignages recueillis dans les 12 débats confirment en effet une réalité tout à fait préoccupante.

L'action gouvernementale, caractérisée par des suppressions de milliers de postes chaque année, le renoncement aux objectifs de l'éducation prioritaire, l'abandon du traitement de la difficulté scolaire dans l'école, a conduit au développement des inégalités et au creusement des écarts entre les meilleurs élèves et les plus en difficulté, tirant l'ensemble de notre système éducatif vers le bas

Ce creusement des écarts conjugué à la décision d'assouplir la carte scolaire a amplifié le phénomène de ségrégation sociale et scolaire dans les lycées et particulièrement en Ile de France où la densité urbaine permet aux effets de mise en concurrence des établissements de jouer à plein. L'entre soi se développe dans les secteurs les plus favorisés socialement. Des lycées très demandés atteignent voire dépassent leurs capacités d'accueil, quand d'autres se vident et se ghettoïsent. Tous les lycées y perdent de la mixité sociale et scolaire.

Le rapport affirme le besoin d'une régulation. La vocation de la Région tout comme celle de l'Etat n'est pas de participer à un marché de l'école La révision du programme d'investissement doit constituer un outil de cette régulation pour redonner de l'égalité, développer la mixité sociale dans les lycées franciliens, promouvoir le vivre ensemble.

La diversification de l'offre de formation dans chaque lycée a été mise en avant comme un des leviers pour développer la mixité sociale, Cela pose la question de la

taille des établissements, du développement de leur polyvalence, de la place du post bac dans le lycée comme élément fort d'attractivité.

Plusieurs sujets plus spécifiques sont revenus pratiquement dans tous les débats : la question des équipements sportifs, des lieux de vie pour les élèves, celle des internats identifiés comme un facteur favorisant la réussite. La spécificité de l'enseignement professionnel et technologique a également été mise en avant avec la question de l'accessibilité et de la mobilité des lycéen-ne-s, une question essentielle pour nombre d'entre eux.

Des réunions de travail se tiendront sur ces différents thèmes en janvier et février.

La délibération soumise au vote de l'assemblée aujourd'hui concerne les grandes orientations du nouveau programme d'investissement. On peut les résumer en 7 propositions

1 Il s'agit d'acter la définition du futur programme d'investissements sur la base de critères liés à l'offre de formation, à l'urgence patrimoniale, et en réponse aux inégalités sociales et territoriales.

2 Les constructions, rénovations-extensions renforceront à chaque fois que possible la polyvalence des établissements pour favoriser la mixité sociale et scolaire des élèves accueillis ainsi que l'accessibilité à l'ensemble des voies et des filières pour toutes et tous ,

3 Concernant la question essentielle de l'accessibilité handicap, le programme visera à ce que dans chaque bassin de vie et pour toutes les filières de formation, un lycée soit accessible pour tous les types de handicap.

4 Un plan d'internats de proximité sera développé avec pour la première fois proposition de définir des critères d'affectation dans l'objectif d'y diversifier les publics. Un amendement de l'exécutif vous sera présenté en ce sens.

5 Les documents et les débats ont montré à quel point les formations post-bac en lycées et notamment les classes préparatoires ont une incidence majeure sur l'attractivité des établissements. C'est pourquoi conformément au Code de l'éducation, la région revendique d'être consultée par l'Etat pour toute évolution de la carte des formations supérieures

6 Nous vous proposons que la région sollicite l'Etat pour fixer des objectifs chiffrés relatifs à la mixité sociale et scolaire et à l'égal accès des filles et des garçons à l'ensemble des filières et que s'ouvre sur cette base un débat sur la sectorisation et la définition des critères d'affectation

J'insiste sur ces 3 derniers points qui illustrent la détermination de la région à obtenir de véritables bougés pour changer la réalité scolaire francilienne.

Si la région ne peut pas tout en matière éducative, elle est néanmoins déterminée à agir là où elle est en pleine responsabilité mais aussi pour le reste à ouvrir le dialogue avec les recteurs.

J'ai particulièrement apprécié le travail réalisé par la commission lycée dans sa diversité sous l'impulsion de son Président Didier Fischer et la richesse de son rapport , sa présentation très pédagogique, l'identification précise des questions et des problèmes, et les propositions d'amélioration.

7 la délibération dans son article 2 ouvre le chantier de révision des modalités de l'intervention régionale sur le patrimoine des lycées en faisant évoluer le référentiel de programmation (technique, pédagogique, environnemental) et en définissant des schémas directeurs immobiliers.

Mais évidemment ce n'est pas l'objet du rapport d'entrer dans le détail des améliorations techniques qui pourront être envisagées.

Les propositions du rapport vous l'avez compris constituent une première étape.

Un second rapport en juin 2011 permettra de poursuivre le travail à partir des résultats des réunions thématiques, de l'analyse des propositions du rapport de la commission lycée, et des premiers travaux de l'observatoire régional de la mixité sociale et de la réussite scolaire dont l'installation est prévue le 5 décembre prochain. Cet observatoire permettra un regard croisé des chercheurs et des praticiens sur ces questions.

Et c'est seulement dans un troisième temps, en novembre 2012, que je vous présenterai le nouveau programme 2012-2022.

Je tiens à terminer cette présentation en remerciant

- les élus de la commission lycée dans leur diversité politique et au delà de la commission elle-même, tous les élus qui ont contribué à la réflexion et aux débats territoriaux,
- toute l'équipe de l'unité lycée, Ariane Azéma, les agents des 4 directions, pour leur investissement sur ce dossier,
- les trois recteurs qui ont accompagné la démarche
- et enfin je veux saluer les communautés scolaires et leurs représentants (organisations syndicales de proviseurs et d'enseignants, associations de parents d'élèves notamment) qui se sont fortement engagées dans la démarche proposée traduisant leur implication pour la jeunesse francilienne et leur adhésion à une conception ambitieuse de l'éducation au service du développement humain dans une société solidaire.

Je vous remercie.